

## **Compte rendu de la séance ordinaire du 04 mars 2022**

Présents : HAMM Ernest, RICHERT Frédéric, MOTSCH Grégory, GEORGES Martine, GEORGES Michel, HECKEL Fanny, MAHDADI Jordan, MARTIN Yannick

Absents excusés : ELLMANN Pierre, LOUTRE Franck

Procurations : LOUTRE Franck par RICHERT Frédéric

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Public présent: ./.

### **Ordre du jour:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Désignation du référent communal RGPD
- Désignation du représentant de la commune pour siéger au sein de l'AFUA Hundert
- Désignation du correspondant Incendie et secours et CCSR (Sécurité routière)
- Convention générale d'utilisation de la plateforme de dépôt des demandes d'urbanisme
- Adhésions de la Commune pour l'année 2022
- Subventions communales
- Subvention à l'association AMICA Périscolaire
- Vote des taux des taxes directes locales
- Fermage : rupture d'un bail
- Paiement d'heures complémentaires à un agent communal
- Révision annuelle du règlement de location de la salle d'activités
- Décisions du Maire
- Divers - Informations

Le Maire ouvre la séance à 19h40 et annonce les procurations.

Avant d'aborder les différents points de délibérations le Maire souhaite exprimer son avis sur cette guerre commise par les Russes contre l'Ukraine.

Il condamne fermement les attaques, les violences injustifiées provoquant de nombreux morts et blessés parmi les Ukrainiens.

Il demande d'avoir une pensée pour ces victimes innocentes et de ne pas oublier la solidarité.

Il annonce ensuite que suite à la vente d'un terrain dans la zone Kruttstick, il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : une délibération pour mettre en place un droit de préemption. Les conseillers lui donnent leur accord.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2022 en signant le registre des délibérations.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Délibération n° 2022 03 01 : Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 02 : Droit de préemption zone Kruttstick**

Vu le Code de l'Urbanisme,  
Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'une carte communale approuvée, peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte.

Il apparaît utile d'instituer un périmètre de droit de préemption pour faciliter la mise en œuvre du projet « continuité du sentier Kruttstick, aménagement d'un parcours pédagogique et d'un potager maraîcher », sur les parcelles du secteur à gauche de ce sentier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de ne pas instituer un périmètre de droit de préemption en vue de la réalisation de ce projet, dans le secteur indiqué.

Pour : 1 Contre : 4 Abstentions : 4

### **Délibération n° 2022 03 03 : Désignation d'un référent communal RGPD**

Vu la convention de mutualisation signée avec le CDG57 pour la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale dit "RGPD",

Vu la délibération du 22/10/2021 désignant DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité,

Considérant que, pour le bon déroulement de cette mission, il convient de désigner un référent communal, principal interlocuteur du délégué à la protection des données du CDG 57.

Le Maire propose à l'assemblée de désigner comme référent communal RGPD Mme Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie. En effet, celle-ci est la mieux placée pour cette mission puisqu'elle brasse toutes les données personnelles des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Aurélie LONGFORT référent communal RGPD

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 04 : Désignation du représentant de la commune pour siéger au sein de l'AFUA Hundert**

Vu l'article L 2122-25 du CGCT, le Maire étant de droit représentant de la Commune de Berling en tant que propriétaire foncier de terrains situés dans le périmètre de l'AFUA et de ce fait membre de l'AFUA « Hundert ».

En application des articles 16 et notamment l'article 18 des statuts de l'AFUA, le Maire invite le conseil municipal à désigner le représentant de la commune de Berling en tant qu'entité publique, au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA « Hundert ».

Le Conseiller Michel GEORGES propose sa candidature pour l'année 2022.

Après vote, Michel GEORGES, résidant 5 impasse du Cerisier 57370 BERLING, est désigné représentant de la commune de Berling audit Conseil des Syndics.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 05 : Désignation du correspondant CCSR (Sécurité routière) et Incendie et secours**

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS prévoyant que le maire désigne, au sein du conseil municipal, un correspondant "incendie et secours". Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié du SDIS en charge de relayer les messages de prévention, de sensibiliser le conseil municipal et les habitants sur les risques, l'organisation des secours et de la sauvegarde des populations.

Dans le cadre des EPCI, il est également nécessaire de désigner un correspondant "sécurité routière".

Le Maire propose de désigner un membre du conseil municipal chargé de ces deux missions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, désigne M. Jordan MAHDADI, correspondant "incendie et secours" et "sécurité routière".

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 06 : Convention générale d'utilisation de la plateforme de dépôt des demandes d'urbanisme**

La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg met en œuvre pour l'ensemble des 26 communes la possibilité de déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme à l'attention des pétitionnaires du territoire.

Ce service est proposé au travers du logiciel NEXT ADS édité par l'entreprise SIRAP.

Ainsi, dans le cadre du service commun d'instruction de la CCPP les logiciels NEXT ADS (suivi de l'instruction) et X'MAP Cartographie (SIG) sont mis à disposition de toutes les communes permettant de consulter toutes les procédures urbanistiques et permettant l'accès au service d'information géographique.

L'accès pour les pétitionnaires se fait via le site internet de la CCPP à l'adresse suivante ; <https://www.paysdephalsbourg.fr/urbanisme/> permettant d'accéder à la plateforme SIRAP : <https://sve-paysdephalsbourg.sirap.fr/>

L'ensemble des secrétaires de mairies du territoire ont été formées à ces nouveaux outils.

Afin de garantir la sécurité juridique de la prestation, il convient d'autoriser le Maire à signer pour valider la Convention Générales d'Utilisation qui seront proposées aux pétitionnaires.

Le document est joint en annexe.

Sur proposition du Maire, le conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'autoriser le Maire à signer les Conditions Générales d'Utilisation pour le service de « Saisine par Voie Electronique – SVE » proposées aux pétitionnaires du territoire en matière d'autorisations d'urbanisme.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 07 : Adhésions de la Commune pour l'année 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide pour l'année 2022,

- des adhésions suivantes,

- du paiement des cotisations y afférentes et de l'inscription au Budget Primitif 2022 de celles-ci :

- Association des Maires Ruraux de Moselle
- Fondation du patrimoine
- Amicale des Adjointes du canton de Phalsbourg
- Association des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg
- Amicale des Maires du Canton de Phalsbourg
- Association des Maires de France
- Moselle Agence TECHnique
- Souvenir Français

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 08 : Subventions communales**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

La ligue contre le cancer : 50 €

Club Vosgien : 50 €

Donneurs de sang de Metting : 50 €

Foyer Sport et Culture : 300 €

Société d'arboriculteurs de Phalsbourg et environ : 200 €

Don exceptionnel à l'Ukraine : 50 €

Soit un total de 700 €

Texte de la délibération spécifique pour l'Ukraine :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, DECIDE

- de verser un don exceptionnel à l'Ukraine d'un montant de 50 € dans le cadre du dispositif d'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger.

Ce don sera versé par virement bancaire à la DSFIPE (Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger) sous le libellé "Action Ukraine - soutien aux victimes du conflit".

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 09 : Subvention à l'association AMICA Péricolaire**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la réunion de bilan du périscolaire avec Messieurs les maires des communes concernées, la subvention à prévoir dans les budgets est de 6500,00 € par commune pour l'association AMICA périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer cette subvention.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 10 : Vote des taux des taxes directes locales**

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 adressé par la Direction des Finances Publiques.

En prenant comme référence les communes voisines dont les taux sont nettement supérieurs à Berling, le Maire propose pour s'en rapprocher d'augmenter les taux de 1%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide une augmentation de 1% des taxes locales soit les taux suivants :

- Taxe foncier bâti : 24,21%
- Taxe foncier non bâti : 40,62%

Pour : 5 Contre : 0 Abstentions : 4

### **Délibération n° 2022 03 11 : Fermage : rupture d'un bail**

Suite à la comparution devant le tribunal paritaire le 18 janvier, pour impayés de loyers de fermage de Mme Mariette GIRARDIN, et de la décision de la commune de rompre le bail (délibération du 22/10/2021), le Maire expose à l'assemblée un bref compte-rendu de la situation. La somme dûe a été réglé le 17 novembre 2021 de 2014 à 2020 à la trésorerie hormis le loyer de l'année 2021 soit 591,28 €. Le conseil municipal doit donner son avis pour le maintien ou non de la rupture du bail.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir sa décision.

M. Frédéric RICHERT ne prend pas part au vote.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2022 03 12 : Paiement d'heures complémentaires à un agent communal**

Vu la délibération n°2020-07-23 du 30 juillet 2020, dans laquelle le conseil municipal a décidé d'étudier au cas par cas la situation des agents ayant effectué des heures complémentaires,

Considérant la nécessité de payer à certains agents employés à temps non complet des heures complémentaires effectuées au-delà du temps de travail prévu afin de rémunérer des temps de travail ponctuellement effectués sur demande de l'autorité territoriale,

Considérant que M. Pascal ENGELMANN, employé en tant que gestionnaire informatique a effectué 25 heures complémentaires,

Après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de payer 12 heures complémentaires à M. Pascal ENGELMANN.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

## **Délibération n° 2022 03 13 : Révision annuelle du règlement de location de la salle d'activités**

Le Maire présente une proposition de modifications des tarifs de location de la salle d'activités.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de modifier le tableau des tarifs comme suit :

	<b>Extérieurs</b>	<b>Habitants de Berling</b>
<b>SALLE + cuisine + vaisselle</b>	180 €	150 €
<b>SALLE sans électroménagers, sans vaisselle</b>	100 €	75 €
<b>SALLE en demi-journée</b> (enterrement, apéritif, goûter... sans repas) sans électroménager, sans vaisselle	50 €	40 €
<b>VAISSELLE</b>	20 €	20 €
<b>VAISSELLE</b> (location à emporter maximum 50 couverts)	./.	20 €
<b>Sonorisation</b>	20 €	20 €
<b>Vidéo projecteur</b>	20 €	20 €
<b>Nettoyage</b> (salle, cuisine et WC)	25 € l'heure	25 € l'heure
<b>Electricité</b> (forfait : hiver : 30€ été : 15€ Divisé par 2 si location en demi-journée)		
<b>ORDURES MENAGERES</b> (sauf évacuation par le loueur)	20 €	20 €
<b>Manque ou casse de matériel à facturer</b> (cf. : règlement)		

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Décisions du Maire**

Permis de construire accordé le 24/02/2022 à M. GROSCHANG et Mme KURA pour la construction d'une maison individuelle 23 rue du Beau Soleil

### **Divers - Informations**

- Anniversaires : RICHERT Denise 70 ans

- Dépôts de plaintes du Maire :

- le 02/02/22 pour dégradation ou détérioration volontaire du bien d'autrui : un grand chêne en bon état et sain d'environ 90 cm d'envergure a été coupé à la piste cyclable (terrain de la commune)

- le 29/01/22 pour vol : le vélo du Maire a disparu du râtelier à vélos sous l'abri d'école place de l'Eglise le 24 janvier vers 19h30.

- Participation citoyenne : nomination de 2 nouveaux citoyens référents : MM. SCHAEFEER Julien et BURR Thierry. Signature de la convention en mairie avec la gendarmerie de Phalsbourg le 3 mars.
- Aménagement foncier : réunion de la commission permanente du conseil départemental le 14 mars
- Ecole : conseil d'école le 8 mars à 18h à Metting
- Création d'un compte pour la géolocalisation du défibrillateur avec GEO DAE
- Fête des aînés : date définie 15 mai si rien ne s'y oppose
- Fête du village : date retenue le 2ème dimanche de septembre
- Travaux en cours
  - Eclairage public
  - Aire de rencontre et de stationnement : emplacement éclairage, crépissage, bardage, armoire de commande et borne de charge voitures
    - proposition : modification aménagement, réunion lundi 7 mars à 9h30 avec les entreprises titulaires du marché
    - Vieux Chemin : étude en cours
- Association arboriculteurs : cours de taille prévu le samedi 26 mars au matin
- Prochaines réunion CM : 8/04, 20/05, 01/07

A l'issue de la réunion, le Maire invite la commission travaux pour une réunion de travail pour évoquer les détails des travaux en cours.

Le Maire clôt la séance à 22h30.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 07 mars 2022.

